

Image not found or type unknown



pas d'intempéries , congés payés imposés

Par **winglau**, le **14/02/2009** à **08:00**

Le chef d'entreprise(maçonnerie) de mon fils lui a imposé 6 jours de congés payés à cause du mauvais temps sans le prévenir et sans lui demander son avis . L'entreprise ne compte que 4 ouvriers et ne cotise pas à la caisse d'intempéries. Est -ce normal ? Quels sont les textes de référence à ce sujet?

Merci.